

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 1^{er} JUILLET 2020

PRÉSENTS : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Jean-Jacques DAMOY (excusé).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURVON.

ORDRE DU JOUR :

1. COMPTES DE GESTION 2019.
2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2019.
3. AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019.
4. TAUX D'IMPOSITION 2020.
5. BUDGETS PRIMITIFS 2020.
6. TARIFS 2020.

1. COMPTES DE GESTION 2019.

Le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur les comptes de gestion (budget principal et budget assainissement) de l'année 2019 établis par Monsieur Yves SALLOU, Receveur municipal en fonction au Centre des finances publiques de Crozon.

Le Conseil, au vu de la concordance avec la comptabilité communale, approuve à l'unanimité ces comptes de gestion.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2019.

* BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement :

Dépenses :	219 131.04	
Recettes :	435 727.39	Excédent : 216 596.35

Investissement :

• Réalisations :		
Dépenses :	340 385.88	
Recettes :	253 606.62	
Excédent 2018 reporté :	451 957.83	Excédent : 365 178.57

• Restes à réaliser :

Dépenses :	715 982.02	
Recettes :	214 600.00	Déficit : 501 382.02

* BUDGET ASSAINISSEMENT

<u>Exploitation :</u>			
Dépenses :	7 166.73		
Recettes :	9 864.51		
Déficit 2018 reporté	8 096.17	Déficit :	5 398.39

<u>Investissement :</u>			
• Réalisations :			
Dépenses :	2 956.51		
Recettes :	3 671.94		
Excédent 2018 reporté	6 401.43	Excédent :	7 116.86
• Restes à réaliser :			
Dépenses :	14 158.86		
Recettes :	2 042.00	Déficit :	12 116.86

Les comptes administratifs de l'année 2019 sont adoptés à l'unanimité (le maire ne prenant pas part au vote).

3. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019.

Le Conseil, après avoir approuvé les comptes administratifs de l'année 2019 laissant apparaître un excédent d'exploitation de 216 596.35 euros au niveau du budget principal et un déficit d'exploitation de 5 398.39 euros pour le budget assainissement, décide d'affecter ces résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

• <u>Situation financière</u>			
Résultat de l'exercice 2019			216 596.35
Excédent 2018 (non affecté en investissement) reporté			0.00
Résultat au 31/12/2019			216 596.35
• <u>Besoin de financement en investissement</u>			
Résultat de l'exercice 2019	Déficit		86 779.26
Solde d'investissement 2018	Excédent	451 957.83	
Résultat cumulé de l'exercice 2019	Excédent	365 178.57	
Solde des restes à réaliser	Déficit	501 382.02	
Besoin de financement			136 203.45
• <u>Affectation du résultat</u>			
Affectation à la section d'investissement du budget 2020			216 596.35
Excédent d'exploitation reporté			0.00

BUDGET ASSAINISSEMENT

• <u>Situation financière</u>			
Résultat de l'exercice 2019	Excédent		2 697.78
Résultat 2018 (non affecté en investissement) reporté.....	Déficit		8 096.17
Résultat au 31/12/2019	Déficit		5 398.39
• <u>Besoin de financement en investissement</u>			
Résultat de l'exercice 2019	Excédent	715.43	
Solde d'investissement 2018	Excédent	6 401.43	
Résultat cumulé de l'exercice 2019	Excédent	7 116.86	
Solde des restes à réaliser	Déficit	12 116.86	
Besoin de financement			5 000.00
• <u>Affectation du résultat</u>			
Affectation à la section d'investissement du budget 2020			0.00
Résultat d'exploitation reporté	Déficit		5 398.39

4. TAUX D'IMPOSITION 2020.

Le Maire rappelle que, compte tenu de la réforme fiscale en cours visant à supprimer la taxe d'habitation qui est remplacée par une allocation compensatrice versée par l'Etat, il n'y a plus lieu de déterminer un taux de taxe d'habitation. Il ne reste donc à déterminer que le taux des taxes foncières qu'il est proposé de maintenir au niveau des années précédentes.

Le Conseil décide de reconduire en 2020 les taux d'imposition de l'année précédente, à savoir :

- Foncier bâti : 14.90 %
- Foncier non bâti : 31.43

5. BUDGETS PRIMITIFS 2020.

* BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement : équilibre des dépenses et recettes à 321 588 euros.

Investissement :

Dépenses

Restes à réaliser	715 982.02
Propositions nouvelles	149 116.90
	<hr/>
	865 098.92

Recettes :

Restes à réaliser	214 600.00
Recettes nouvelles	285 320.35
Solde d'exécution 2019 (excédent)	365 178.57
	<hr/>
	865 098.92

* BUDGET ASSAINISSEMENT

Exploitation : équilibre des dépenses et recettes à 25 311.76 euros

Investissement :

Dépenses :

Restes à réaliser	14 158.86
Propositions nouvelles	3 796.51
Solde d'exécution 2019 (déficit)	5 000.00
	<hr/>
	22 955 .37

Recettes :

Restes à réaliser	2 042.00
Propositions nouvelles	20 913.37
	<hr/>
	22 955.37

Les budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité.

6. TARIFS 2020.

Le Conseil décide d'arrêter les tarifs 2020 comme suit :

- Droit de place 20,00 euros + 0,30 euro/m²
- Mise à disposition de tables et bancs 1 table + 2 bancs = 5,75 euros
- Photocopies et tirages divers (noir et blanc) 0,20 euro par page
- Loyer appartement de la « Maison Caër » 513 euros par mois (charges en sus avec évolution au 15/12/2020 selon l'indice des loyers).
- Centre d'Accueil et de Découverte

Location du rez-de-chaussée (salle de restauration, cuisine, salle d'activités) hors hébergement

- personnes ou associations extérieures à la commune : 150 € pour 24 heures (exemple : du samedi midi au dimanche midi), 80 € pour une demi-journée
- personnes privées de la commune : 100 € pour 24 heures, 60 € pour une demi-journée
- associations de la commune : 50 € pour 24 heures, 30 € pour une demi-journée.

Hébergement de groupes (plus de 15 personnes)

- nuitée : 18,50 € (dont 0,50 € au titre de la taxe de séjour)
- nuitée pour enfant de moins de 10 ans : 9 €
- supplément pour couette avec housse : 8 € par lit

Tout groupe inférieur à 15 personnes sera facturé sur une base de 15 personnes.

Electricité

Les prix ci-dessus ne prenant pas en compte l'électricité, celle-ci sera facturée au prix de 0,15 € le KWh.

Forfait ménage à la demande (hors vaisselle)

Rez-de-chaussée : 130 €

Rez-de-chaussée + 1^{er} étage : 180 €

Rez-de-chaussée + 1^{er} et 2^e étage : 230 €

Le forfait ménage n'inclut pas la vaisselle qui doit être réalisée par l'utilisateur.

Caution

Une caution de 200 € sera demandée à l'arrivée.

- Gîtes de l'ancien presbytère (tarifs 2020-2021, mise en location à partir du 1/07/2020)
Le réseau « Gîtes de France » auquel sont affiliés les deux gîtes définit neuf périodes prenant en compte l'importance des demandes.
 - Tarifs communs aux deux gîtes : 270 € – 290 € – 370 € – 370 € – 580 € – 625 € – 595 € – 675€ – 690 € (taxe de séjour incluse)
 - Forfait ménage : 50 € Paire de draps : 10 € par lit
 - Linge de toilette : 5 €
 - Electricité : 0,15 € par Kwh
- Contrôle des installations d'assainissement (SPANC)
 - contrôle des dispositifs existants (1^{ère} visite) 110 euros
 - vérification de bon fonctionnement et d'entretien 93 euros
 - contrôle de conception des dispositifs neufs ou réhabilités 66 euros
 - contrôle de réalisation des dispositifs neufs ou réhabilités 100 euros
 - contre visite des dispositifs neufs ou réhabilités 38 euros
 - contrôle des dispositifs dans le cadre d'une cession immobilière 100 euros
 - absence de l'usager ou dépassement du délai minimal d'annulation d'un contrôle par l'usager 30 euros